

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	24
Votants	29

## VILLE DE BRIARE

### REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept novembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 17 novembre, s'est réuni en salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur BOUGUET Pierre-François, le Maire,

#### Présents :

Monsieur BOUGUET Pierre-François ; Madame VICHERAT Valérie ; Monsieur CHARMETANT Alain ; Madame NIANG Kiné ; Monsieur LHOSTE Laurent ; Madame LAURENT Jacqueline ; Monsieur GIRAULT Dominique ; Madame SIGNORET Edwige ; Monsieur BANSE Hervé ; Monsieur DEPARETERE Marcel ; DE SAINTE CROIX Stéphane ; Monsieur GAUDICHON Eric ; Madame MARISSAL Bénédicte ; Monsieur COURTILLAT Claude ; Madame GUILLOT Jacqueline ; Monsieur MOURAUX Michel ; Monsieur COQUILLET Jean-François ; Monsieur LE DEM Philippe ; Madame BOURGOIN Evelyne ; Monsieur GAGNEPAIN Patrice ; Madame KHEDDAR Haïate ; Monsieur FAISY Fabien ; Monsieur GARDINIER Frédéric ; Madame LECLERC Sylvie.

#### Absents excusés :

Madame GABRIEL Mélanie ; Madame GUINAND Alexandra ; Madame LAVARENNE Monique ; Monsieur de COURCEL Dominique ; Madame ACIMOVIC Cennet.

#### Procuration a été donnée à :

Madame GABRIEL Mélanie donne procuration à Madame VICHERAT Valérie  
Madame GUINAND Alexandra donne procuration à Madame SIGNORET Edwige  
Madame LAVARENNE Monique donne procuration à Monsieur COURTILLAT Claude  
Monsieur de COURCEL Dominique donne procuration à Monsieur GARDINIER Frédéric  
Madame ACIMOVIC Cennet donne procuration à Madame LECLERC Sylvie

Madame LAURENT Jacqueline a été nommée secrétaire de séance.

#### Délibération N° 2023-099 : AUTORISATION D'ENGAGER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BP 2024 – BUDGET VILLE

Le Code Général des Collectivités Territoriales (article L1612-1) et l'instruction comptable M14 précisant les modalités de vote des budgets et les possibilités d'engager et mandater des dépenses avant le vote du budget,

L'article L.232-1 du Code des Juridictions Financières donnant la possibilité d'engager et de mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, le conseil municipal autorise la dépense, en précisant le montant et l'affectation des crédits.

<b>Chapitre – Libellé nature</b>	<b>Crédits ouverts en 2023 (*) (BP + DM1)</b>	<b>Montant (25 % max) autorisé avant le vote du BP 2024</b>
<b>20 – immobilisations incorporelles</b>	<b>477 947 €</b>	<b>119 486.75 €</b>
2031- frais d'études	440 947€	110 236.75€
2033- Frais d'insertion	2 000€	500€
2051 – Concessions, droits similaires	35 000€	8 750€
<b>204 – Subventions d'équipements versées</b>	<b>15 000€</b>	<b>3 750€</b>
20422 – Privé : bâtiments, installations	15 000€	3 750€
<b>21 - immobilisations corporelles</b>	<b>435 915.12 €</b>	<b>108 978.78€</b>
2115 – Terrains bâtis	150 000€	37 500€
2128 - Autres agencements et aménagements	13 927.37€	3 481.84€
21318 - Autres bâtiments publics	40 000€	10 000€
2135 - Installations générales, agencements	53 616€	13 404€
2152 - Installations de voirie	2 808€	702€
21534 – Réseau d'électrification	28 000€	7 000€
215368 - Autres matériels, outillages incendie	4 040.97€	1 010.24€
21571 - Matériel roulant	30 000€	7 500€
2158 – Autres inst.,matériel,outil. techniques	8 706.40€	2 176.60€
2181 – Installations générales, agencements	3 500€	875€
2183- Matériel de bureau et informatique	25 000€	6 250€
2184 - Mobilier	716.54€	179.13€
2188 – Autres immobilisations corporelles	75 599.90€	18 899.97€
<b>23 - immobilisations en cours</b>	<b>1 722 800.89 €</b>	<b>430 700.22 €</b>
2313 – Constructions	1 098 760.01€	274 690€
2315 – Installations, matériel et outillage techniques	624 040.88€	156 010.22€

Le budget sera voté en mars 2024 et des engagements de dépenses peuvent être nécessaires avant cette date.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2024 lors de son adoption.

**Le Conseil municipal,**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

**AUTORISE** l'engagement et le mandatement des dépenses avant le vote du budget primitif 2024 dans la limite de 25 % des crédits votés l'exercice précédent en section d'investissement pour un montant de 662 915.75 € et de préciser que les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2024.

**DIT** que les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2024 lors de son adoption.

Le 27 novembre 2023

La secrétaire de séance



Jacqueline LAURENT

Le Maire,



Pierre-François BOUGUET